

LA PROPRIÉTÉ «PAVIOT»
- Historique de "l'ex-école des Cordeliers" -
(rue des Cordeliers)

Les registres de délibérations des Conseils Municipaux, les dossiers sur les bâtiments, archivés en mairie de Clisson et aux Archives Départementales de Loire-Atlantique, nous donnent quelques informations.

Extrait d'un courrier du 3 janvier 1882 : «(...) déclare protester énergiquement contre la pression administrative exercée au sujet de l'établissement d'une école communale de filles et contre la manière dont l'affaire a été présentée par Monsieur le Maire au Conseil Municipal.», **signé Monsieur GAUTRET.**

Extrait d'un courrier de P. MECHINAUD (*pas de date lisible*): «(...) D'où vient donc l'empressement si zélé de l'administration municipale qui semble vouloir à tous prix, bâtir à la hâte et comme se défilant du temps, une école communale de filles. Il faut bien le dire, cet empressement ne peut se justifier par aucun motif de véritable intérêt public, mais bien par le désir de correspondre aux idées funestes de ceux qui nous gouvernent. Oui, on veut en venir à placer à Clisson, une institution laïque qui réalisent le rêve de nos chefs d'état, bannira de l'école tous les emblèmes religieux. (...) En un mot, on voudra une école sans dieu. On voudra une école où sera professée une morale indépendante, et nous savons tous la véritable valeur de ce mode d'enseignement.

Merci au lecteur de cette fiche, de veiller à replacer les propos retranscrits ci-dessus dans leur contexte historique.

- **A la fin du XIX^{ème} siècle**, les lois Jules Ferry imposent la laïcité et la création d'une école publique pour les filles. La mairie de Clisson achète donc, rue des Cordeliers, un terrain sur la propriété PAVIOT, afin de loger cette nouvelle école communale pour les filles. Elle prévoit quatre salles de classes pour deux cents élèves et elle ouvre en 1885 avec soixante dix élèves et une seule maîtresse. Madame PRADIER-LEMOT propose en 1903, d'y faire construire à ses frais, un réfectoire pour la cantine.
 - 1912 : suppression de la bonne fontaine placée dans la cour de l'école (jugée inutile car celle du quartier se trouvait à sa porte).
 - 1924 : construction de cabinets d'aisances.
 - 1925 : installation de l'électricité dans les nouvelles salles de classes et de porte-manteaux dans le vestibule, construction d'un meuble pour la bibliothèque, mis en place du lavabo, remplacement de la porte pleine du réfectoire par une porte vitrée, achat de cartes de géographie et d'un globe terrestre (...).
 - 1926 : Madame COLLINEAU, Directrice de l'école, adresse (par écrit) au Conseil Municipal (séance du 10 octobre) une liste de réparations et d'achats à effectuer pour l'école. Le Conseil répond favorablement à ses requêtes, exceptées celles du ramonage des cheminées et de la pose des tapisseries, qui restent à la charge de la Directrice.
 - 1929 : pose de volets sur les fenêtres du logement de la Directrice.

- **Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 février 1944**, nous apprend qu'un aménagement de classes supplémentaires s'est avéré nécessaire pour l'accueil des enfants des réfugiés.

- **Le 6 janvier 1945, à 23h30**, un incendie ravage une classe entière et tout le matériel scolaire qui s'y trouvait. Le Procès-Verbal de l'expertise, auquel il est fait référence dans la délibération du Conseil Municipal du 29 juillet 1945, déclare une indemnité de 18000 francs, pour un dommage s'élevant à 21209,70 francs (anciens francs).
 - Été 1951 : blanchissage des classes par les cantonniers et construction d'un abri pour le stockage du bois de chauffage.
 - 1953 : remplacement du mobilier scolaire de la classe de maternelle, pour un coût de 200000 francs : deux tables ovales, quarante fauteuils, vingt-quatre tables individuelles, deux tableaux, une table et une chaise de maître.

- **Le 17 février 1976** (*date de la délibération*), le Conseil Municipal décide de louer (pour 350 francs par an) une salle à la société Sheidegger (siège social : 24, rue Marboeuf – Paris) pour l'organisation de cours de dactylographie.
 - 1980 : acquisition de douze tables et trente chaises.
 - 1983 : la ville projète de restaurer "l'ex-école des Cordeliers".

- **Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 1983**, mentionne la désaffectation de l'école au groupe scolaire Jacques Prévert.

- **Le 20 janvier 1984** (*date de la délibération*), le Conseil Municipal évoque une nouvelle fois le projet de restauration de "l'ex-école des Cordeliers", en vue de l'installation d'un équipement polyvalent à l'usage des associations.
 - 1985 : remise en état de la toiture des anciennes classes.
 - 1986 : restauration de deux anciennes classes (enduits intérieurs, mise en place d'un plafond suspendu et remplacement des menuiseries extérieures).
 - 1987 : réfection de la toiture du bâtiment d'hébergement pour les itinérants (qui était un hangar en 1883).

- **En 1990**, le Centre des Jeunes et de la Culture peut disposer des bâtiments de l'ex-école.

- **Aujourd'hui**, l'association Animaje et le Centre Culturel des Cordeliers occupent ce qui fut les anciennes salles de classes et le hangar (selon un plan publié le 5 mai 1883), et les services administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson, l'ancien logement des institutrices.